



CSN
DANSE
SUR GLACE

Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace

Communication n° 376

VALIDITÉ DES MÉDAILLES 2023-2024

En raison de l'évolution réglementaire des catégories d'âge pour la saison 2024-2025, la CSNDG autorisera exceptionnellement et pour la saison 2024-2025 uniquement, un report (ou gel) de la validité des médailles obtenues en 2023-2024 par les patineurs D2/D3 (pouvant impliquer l'obligation à monter en D1).

Ainsi, par demande écrite uniquement à l'adresse mail competitions@csndg.org, le club du compétiteur pourra ainsi retarder la validité de la médaille du patineur à la fin de la saison 2024-2025 (au 21 avril 2025 après la dernière compétition de la saison).

Bien préciser sur la demande :

Nom, Prénom, date de naissance, n° de licence, médaille concernée

Attention ! Toute demande incomplète sera rejetée.

Paris, le 7 septembre 2024